

FORMATION IEMC

Inspecteur Expert Maritime Canada

HSCE 

High School Certified Expert

Dossier d'Inscription

Nouveau Brunswick (Canada)

IDENTITE DU CANDIDAT

Nom : _____

Prénom : _____

Sexe Homme Femme

Né(e) le : _____

Lieu de naissance : _____

Nationalité : _____

Adresse : _____

ZIP code : _____

Ville : _____

Province & Pays : _____

Téléphone & GSM : _____

Courriel : _____

PARAPHE DU CANDIDAT



IDENTITE EMPLOYEUR SI SALARIE

Société : _____

N° d'Enregistrement : _____

Adresse : _____

ZIP code : _____

Ville : _____

Province & Pays : _____

VOTRE ACTIVITE PROFESSIONNELLE

Votre domaine d'activité : _____

Ancienneté : _____

Province & Pays : _____

PARAPHE DU CANDIDAT



COMPOSITION DE VOTRE CYCLE PEDAGOGIQUE

<input type="checkbox"/> Formation IEMC	appellation sous copyright	5347,5 \$ incl TVH	4650 \$ excl TVH	TVH 15%
<input type="checkbox"/> Conversion optionnelle RAC de l'IEMC ver la certification EAM		747,5 \$ incl TVH	650 \$ excl TVH	TVH 15%

COUT TOTAL

Total de vos Formations et Modules sélectionnés incl TVH _____ \$ incl TVH TVH applicable incluse TVH 15%

MODALITES DE PAIEMENT(S)

Vous optez pour un paiement mensualisé, par virements bancaire exclusivement. Cette option vous impose la transmission de vos règlements par chèques (acompte, solde) conservés au titre de caution jusqu'au parfait paiement de la dernière mensualité.

- Paiement comptant
- Paiement en x12 mensualités sans frais
- Paiements en x24 mensualités sans frais

ACOMPTE(S) D'INSCRIPTION(S)

Vous devez joindre à votre dossier de Candidature d'Inscription votre ou vos règlements d'acomptes. Dans le cadre d'un financement échelonné sur 12 ou 24 mensualités ces règlements seront non encaissés et restitués à date de la dernière mensualité.

<input type="checkbox"/> Acompte IEMC	1607,5 \$ incl TVH	1397,83 \$ excl TVH	TVH 15%
<input type="checkbox"/> Acompte optionnel RAC	224,25 \$ inc TVH	552,50 \$ excl TVH	TVH 15%

PARAPHE DU CANDIDAT

DEDIT – ABANDON - RADIATION

En cas de dédit du stagiaire à plus de 15 jours francs avant le début de l'action mentionnée ci-dessus, l'organisme de formation conservera au titre de dédommagement l'acompte. Ce dernier pourra faire l'objet d'un seul et unique report sur une session de formation ultérieure sur une période de 12 mois calendaires.

En cas de dédit du stagiaire à moins de 15 jours francs avant le début de l'action mentionnée ci-dessus, l'organisme retiendra le coût total de cette action. Ce dernier pourra faire l'objet d'un seul et unique report sur une session de formation ultérieure sur une période de 12 mois calendaires.

En cas de dossier administratif non à jour à l'entrée en formation, le stagiaire bénéficiera d'un unique délai de 24 hr pour fournir l'ensemble des documents ou titres sollicités initialement. Passé ce délai, le stagiaire sera de fait exclu si les titres et documents réclamés concernent le règlement du solde ou la mise à jour du dossier de prise en charge de l'organisme tiers payeur.

En cas de non-respect du règlement intérieur de l'organisme de formation, pouvant générer un préjudice pédagogique à l'ensemble des autres stagiaires (absences répétées, excès de comportement, non-respect des biens et matériels confiés, non-respect des directives sécuritaires...), le centre de formation se réserve toute latitude d'exclusion.

En cas d'abandon du suivi de la formation à l'initiative du stagiaire, ou par absence(s) de celui-ci, aucun remboursement au prorata temporis restant ne sera appliqué et dû. Dans tous les cas, la valeur de l'acompte d'inscription est conservée au titre de dédommagement.

REMPACEMENT D'UN PARTICIPANT

L'organisme de formations HSCE offre la possibilité de remplacer un participant par un autre participant ayant le même profil, les mêmes besoins en formation et disponible aux dates indiquées. Le remplacement d'un participant est possible jusqu'à la date de clôture d'inscription ou 30 (trente) jours calendaires avant le début prévu de la formation, selon ce qui est le plus tôt. Au-delà de cette date, et sauf mention contraire, aucune modification ne pourra être prise en compte.

PARAPHE DU CANDIDAT



PIECES CONSTITUTIVES

Afin que votre dossier de candidature d'inscription soit recevable, nous vous demandons de joindre à celui-ci :

- Une copie de votre pièce d'identité
- Une copie d'un justificatif de domicile
- 2 photos d'identité
- Un curriculum vitae

VALIDATION DE VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

Pour valider votre dossier de candidature, il vous est demandé :

- De parapher chaque page
- De dater et signer le présent document

Par ce fait, vous attestez avoir pris connaissance de l'intégralité du dossier de candidature.

PARAPHE DU CANDIDAT



VALIDATION DE VOTRE INSCRIPTION

Veillez imprimer ce document, le renseigner le compléter de vos pièces complémentaires et l'adresser par voie postale à **HSCE Canada, 238 Chemin de l'Eglise, Lac Baker E7A 1L3 NB** Canada ainsi que par courriel à l'adresse **hsce@rogers.com**.

En application des dispositions portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue notre organisme s'engage à vous adresser :

Votre convention de formation professionnelle

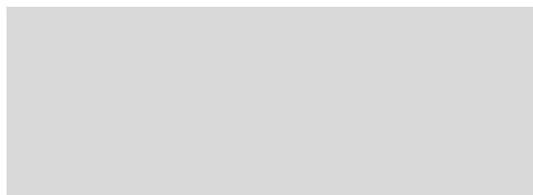
Votre facture

Votre dossier de pré-stage

Dans le cas d'un refus d'inscription, celui-ci vous sera notifié par courriel sous un délai de 14 jours à réception de votre dossier de candidature. Toutes les pièces constitutives vous étant intégralement restituées ainsi que votre règlement d'acompte (et/ ou de solde).

Date : _____

Signature du Candidat Stagiaire



HSCE Canada France Inc.

Numéro de société
1225647-9

Siège social
238 Chemin de l'Eglise - Lac Baker E7A1L3 NB Canada

Contact téléphonique
(506) 223 0218

Contact mail
hsce@rogers.com



Conditions générales de vente communiquer sur notre site internet, page « Contact », onglet « Mentions Légales », lien « Conditions Générales »

Document et informations sous Copyright

